



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de Région Académique
à l'Information et à l'Orientation

Affaire suivie par :
Michael DECOOL
Anne VIADIEU
DRAIO

Le **09 SEP. 2024**

La rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
*S/C de Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'Education nationale*

Objet : Circulaire relative à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire.

L'accompagnement à l'orientation des élèves est une priorité majeure dans un contexte de transformations sociales, environnementales et économiques. Il répond à un besoin légitime des jeunes pour préparer leur avenir et pour notre institution à un enjeu d'égalité des chances.

Dans le cadre des priorités fixées cette année, et pour concrétiser l'action menée au plus près des besoins et des territoires, **il est demandé que chaque établissement scolaire s'appuie pleinement sur :**

- **Un parcours Avenir** formalisé et mis en œuvre selon une programmation précise, qui soit intégré comme un volet majeur du projet d'établissement ;
- **Un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** institué au sein de chaque établissement scolaire.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les axes prioritaires de la Région académique et, plus largement, dans la politique portée par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse.

Au niveau national, cette nouvelle année scolaire permettra de poursuivre la mise en œuvre du programme Avenir(s), qui s'attache à donner aux élèves et jeunes citoyens les clés pour réussir leur parcours scolaire en répondant à leurs aspirations et en tenant compte des évolutions sociales et économiques. Ce programme, porté par l'Onisep, favorise l'appropriation par chaque jeune d'un socle de compétences pour apprendre à se connaître, à reconnaître son environnement et à concrétiser ses projets afin de s'orienter de manière progressive, sereine et ambitieuse. La Plateforme Avenir(s) est la matérialisation concrète du programme. A compter du **4 novembre 2024**, elle sera mise gratuitement à disposition des élèves de la 5^{ème} à la terminale dans tous les collèges et lycées de France. Elle offrira aux élèves des ressources, des activités et des outils au service de leurs projets et de leur réussite. En outre, des services pédagogiques seront proposés aux équipes en établissement afin de favoriser l'accompagnement à l'orientation.

Nous vous invitons à assister au webinaire national organisé par l'Onisep, prévu le 3 octobre prochain à 17h00, afin de disposer d'une présentation de la Plateforme Avenir(s).

Au sein du parcours Avenir au collège, la découverte des métiers occupe une place centrale et contribue à la construction progressive des projets de formation et d'orientation des élèves. Les activités visant à élargir la connaissance des métiers ont pour premier objectif de les aider à découvrir leurs motivations et à se familiariser avec un large éventail de domaines professionnels avant de se concentrer sur des métiers spécifiques. Le dispositif favorise le développement et l'acquisition des compétences à s'orienter chez les élèves. Sa mise en œuvre repose sur la **désignation d'un référent "découverte des métiers" au sein de chaque collège** et sur un **horaire dédié**, fixé en concertation avec le conseil pédagogique et distinct de l'heure de vie de classe. Les stages de 3^{ème} et de 2^{nde} obligatoires pour tous les élèves en voie générale et technologique constituent le prolongement de cette découverte permettant à chaque jeune de consolider ses vœux d'orientation. Ils contribuent à soutenir activement la dynamique de la relation Ecole-entreprise, pilier du parcours Avenir dans les établissements.

Au niveau territorial, la direction de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) poursuit le partenariat engagé avec la collectivité régionale qui se traduit notamment par plusieurs mesures concrètes mises en œuvre au bénéfice des établissements et de leurs élèves. L'expérimentation sur l'orientation, qui concerne sept établissements au sein de la région académique, est reconduite selon le même format cette année. De même, le partenariat dans le cadre des salons ID métiers (Carcassonne, Alès, Millau, Auch), la mise en œuvre des salons de l'enseignement supérieur, le déploiement de l'information métiers, seront des leviers à votre disposition.

Au-delà de la procédure Parcoursup, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur nécessitent plus que jamais un renforcement de l'accompagnement à l'orientation de nos lycéens. C'est la raison pour laquelle la formation des référents en établissement et des médiateurs de l'orientation est désormais renforcée dans l'offre de services portée par les Ecoles Académiques de la Formation Continue dans le cadre des programmes ACORDA et COMPAS, qui se voient confortés. Ces mesures centrées sur le continuum Bac -3/+3 reposent également sur le dispositif des Cordées de la réussite, notamment pour soutenir les élèves des territoires fragiles (quartiers prioritaires de la politique de la ville, territoires ruraux). Les Cordées de la réussite constituent un levier puissant et reconnu dans son efficacité au service de l'ambition scolaire des jeunes.

Par ailleurs, la lutte contre toute forme d'assignation nécessite la mise en œuvre d'une politique de persévérance scolaire.

Cette politique s'appuie sur la mise en place d'un Groupement de prévention du décrochage scolaire (GPDS) au sein de chaque établissement scolaire afin de proposer des solutions pertinentes d'intervention et de suivi des élèves en risque de rupture. En lycée professionnel, l'enjeu de sécurisation des parcours et d'ambition de réussite est assuré par l'ensemble de la réforme pédagogique, et plus spécifiquement par la mise en place de dispositifs partenariaux généralisés à cette rentrée, « Tous droits ouverts » et « Ambition Emploi ». Les réseaux FOQUALE en territoires, bassins ou départements, permettent en outre un dialogue efficace avec les partenaires privilégiés que sont les Missions Locales pour la poursuite de formation ou d'insertion professionnelle des publics décrocheurs.

Par ailleurs, il est essentiel de lier cette politique de persévérance scolaire à un climat de bien-être de manière à mobiliser l'appétence et la réussite de tous les élèves. Dans la région académique, différents projets soutiennent cet objectif à travers la mise en place de formations des équipes éducatives et d'accompagnements personnalisés des élèves les plus fragiles (projet Persévérance FSE+ dans l'académie de Toulouse, projet Entr'acte dans l'académie de Montpellier). A cet égard, et pour ces élèves en particulier, le renforcement des compétences psychosociales est un levier essentiel.

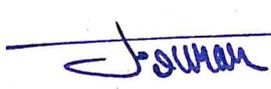
Appuyée par ces dispositifs innovants, notre politique dispose d'un atout majeur : des acteurs dynamiques, totalement impliqués, au service de l'orientation et des parcours de réussite de nos élèves. Il vous appartient de vous en saisir en cohérence avec vos territoires et vos projets d'établissement. Les services de la DRAIO, les IEN-IO ainsi que le réseau des CIO et de la MLDS sont à votre disposition pour vous accompagner au mieux dans cet investissement.

Nous vous remercions vivement pour votre engagement constant au service de la pleine réussite de chaque élève.

Avec toute votre confiance
La rectrice de région académique Occitanie
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Le recteur de l'académie de Toulouse


Sophie BÉJEAN


Mostafa FOURAR